INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ANTINEA

Code ISIN : FR0007077896

CONSEIL PLUS GESTION

« FIA soumis au droit français »

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est un Fonds d'investissement à vocation générale qui a pour objectif de gestion de rechercher, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice CAC 40.
L'indice CAC 40 est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.
Il est classé : « Actions des pays de l'Union Européenne ».

La stratégie de gestion consiste à sélectionner des actions, des OPCVM ou des FIA d'actions européennes en recherchant une diversification des modes de gestion et des approches sectorielles. Ce processus de sélection est fondé sur des critères quantitatifs (Performances, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (rencontres avec les gérants, qualité des informations).
Ces critères sont destinés à établir des comparaisons entre les différents fonds étudiés, à travers la mesure de la performance du fonds, la régularité de cette performance à moyen long terme et la quantification du risque pris par l'OPCVM ou le FIA pour réaliser cette performance.
Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 75% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
- de 75% à 100% aux marchés des actions de l'Union Européenne.
- de 0% à 10% aux marchés des actions hors Union Européenne.
- de 0% à 10% aux marchés des actions de pays émergents.
- de 0% à 20% aux marchés des actions de petites et moyennes capitalisations.

De 0% à 25% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, dont :
- de 0 à 5% en instruments de taux de pays émergents

Le FIA peut investir dans des OPC exposés en obligations convertibles.

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux est comprise entre 0 et 7.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro et intra Union Européenne
De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors Union Européenne.

Le FIA peut-être investi :
- en actions,
- au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, dont jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE, autres que ceux relevant du 1° de l'article R.214-32-42 du Code Monétaire et Financier, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.

Il ne peut pas intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés.
Le fonds peut être investi à 75% minimum en titres éligibles au PEA.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 11 heures 30 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, à l'exception des jours fériés en France au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail et des jours de fermeture de Bourse.

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi de Bourse à Paris sur les cours de clôture, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code du Travail, ou des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie 6 en raison de son exposition importante aux marchés d'actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes et induire une volatilité élevée de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

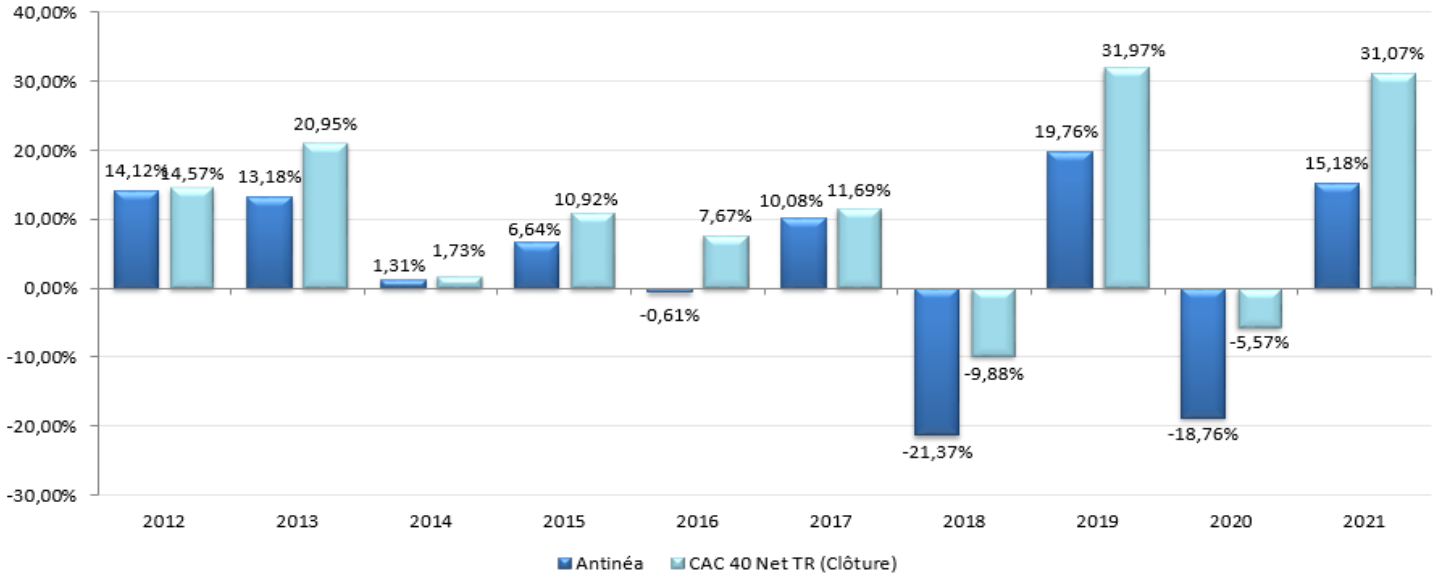
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	**Néant**
FRAIS DE SORTIE	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PONCTUELS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	**5,24% TTC**
FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de performance	**Néant**

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2021 Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.cpgfinance.com
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance du FIA est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Celle de l'indice CAC 40 est calculée sans tenir compte du réinvestissement des dividendes jusqu'en 2012 puis dividendes réinvestis à parti de 2013.
DATE DE CREATION DU FIA : 04/11/2002
DEVISE DE LIBELLE : Euro
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Modification des frais de gestion

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : **ODDO BHF**
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :
Conseil Plus Gestion
3 Cours Mirabeau - 13100 Aix-en- Provence
Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire : Service commercial - Tél : 04 42 52 26 91 ou contact@cpgfinance.com

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL : Le FIA est éligible au PEA.
Selon votre régime fiscal en France, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.
Le FIA n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.
Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de Conseil Plus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Conseil Plus Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/10/2022.